

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DES SPORTS ET
DE L'EDUCATION PHYSIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT
DU SPORT DE HAUT NIVEAU

SOUS/DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES
EVENEMENTS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

SERVICE DES EVENEMENTS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – work – Fatherland

MINISTRY OF SPORTS AND
PHYSICAL EDUCATION

GENERAL SECRETARY

DEPARTMENT OF HIGH PERFORMANCE SPORT
DEVELOPMENT

SUB DEPARTMENT OF INTERNATIONAL RELATION
AND HIGH PERFORMANCE SPORTING EVENTS

SERVICE FOR HIGH PERFORMANCE SPORTING EVENTS

Yaoundé, le 30 JAN 2013

LETTRE-CIRCULAIRE N° 001 /MINSEP/SG/DDSHN/SDRIESHN/SESHN.

LE MINISTRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE
A
MESSIEURS LES PRESIDENTS DES FEDERATIONS SPORTIVES
CIVILES NATIONALES.

Objet : - *Engagement du Cameroun aux compétitions sportives internationales ;*
- *Présentation des candidatures camerounaises aux postes électifs des différents organismes sportifs internationaux, ainsi qu'à l'organisation des évènements sportifs internationaux.*

Il m'a été donné de constater que les présidents et autres responsables des fédérations sportives civiles nationales continuent, sans l'accord préalable du Ministre des Sports et de l'Education Physique, à procéder à :

- l'engagement du Cameroun aux compétitions sportives internationales,
- la présentation des candidatures camerounaises aussi bien aux postes électifs des différents organismes sportifs internationaux, qu'à l'organisation des évènements sportifs internationaux ;

Ce malgré la réglementation en vigueur en la matière, et surtout les multiples rappels à l'ordre quant au respect scrupuleux des dispositions respectives des lettres circulaires n°s 02/CAB/PR du 28 Février 1996, 009/CAB/PM du 10 Octobre 2000 et de la décision n°100/CAB/MJS du 06 Septembre 2002, relatives à l'organisation des réunions et compétitions sportives internationales au Cameroun.

De tels comportements ont généralement abouti à une impréparation multiforme qui compromet non seulement la réussite organisationnelle des opérations, mais également la qualité des résultats attendus.

Aussi ai-je l'honneur de vous réitérer formellement par la présente, que l'engagement de notre pays aux compétitions sportives internationales d'une part, et la présentation de sa candidature tant aux postes électifs des organismes sportifs internationaux qu'à l'organisation des évènements sportifs internationaux d'autre part, sont subordonnés à l'accord préalable de la Tutelle.

J'attache du prix à la stricte observance de la présente lettre circulaire./-



ADOU M GAROUA